*Lettre clients à transmettre à l’utilisateur final : Nouvelles prescriptions de l’OEne sur les chauffe-eau, à compter de 2025
Ligne d’en-tête pour placer votre en-tête de lettre*

Adresse ligne 1
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3

Date ligne 4

 **Madame, Monsieur,**

Le 1er janvier 2025 entreront en vigueur les nouvelles dispositions de l’Ordonnance sur l’énergie (OEne) qui règlent notamment l’installation centrale de certains chauffe-eau électriques. Ces prescriptions sont destinées à faire baisser la consommation d’énergie et à encourager le recours à des alternatives plus respectueuses de l’environnement. En termes concrets, cela concerne les chauffe-eau électriques, à installation centrale, d’une contenance de ≥150 et ≤500 litres, figurant dans une classe d’efficacité énergétique inférieure à B. **À partir du 1er janvier 2025, il ne sera plus permis d’installer ce type d’appareils.**

C’est pourquoi, en collaboration avec la société Domotec SA (Aarburg), spécialisée dans les chauffe-eau, nous vous proposons un large éventail de produits alternatifs qui respectent les nouvelles normes en la matière :

***WF/WHL 050 E / 080 E / 100 E – Chauffe-eau électroniques muraux, permettant une installation verticale ou horizontale***
Nouvelle technologie à double cuve d’accumulation et conception ultraplate (27 cm de profondeur). Puissance : 1,5 kW, souplesse d’installation (disposition verticale ou horizontale). Appareils permettant de remplacer les modèles : WF 070 / WF 100 / WF 120 / WF 150 / WHL 150 / WHL 200

***W 100 E / 120 E / 150 E – Chauffe-eau électronique mural de volume important et de grande puissance***Cuve d’accumulation généreuse (de 100 à 150 litres) et puissance de 2,7 kW présentant une remarquable efficacité énergétique. Appareil permettant de remplacer les modèles : W 150 / W 200 / S 200 / S 300

***Hybrid W 100 – Chauffe-eau mural écologique***Il associe l’efficacité d’une pompe à chaleur et la puissance d’un chauffe-eau électrique moderne. Économies d’énergie pouvant atteindre 50 %. Appareil permettant de remplacer le modèle : W 150

***Chauffe-eau pompes à chaleur écologiques NUOS 110, 150, 200, 250, 400 litres***Le système NUOS ne consomme qu’un quart du courant que consommerait un chauffe-eau électrique conventionnel.
Les frais d’investissement initiaux, comparativement plus importants, sont amortis après une période d’environ 5 ans déjà. Appareils permettant de remplacer les modèles : W 150 / W 200 / S 200 / S 300 / S 400 / S 500

***NUOS Extra – Appareil monobloc autonome pour les biens immobiliers ayant des besoins importants en eau chaude sanitaire***La pompe à chaleur ultra-efficace, installée à l’extérieur du bâtiment, est associée à l’un de nos chauffe-eau spéciaux (SWD) d’une contenance de 300 à 2000 litres. Ce système permet de couvrir aisément les besoins importants en eau chaude, à savoir plus de 500 litres par jour, et ce, de façon efficace et respectueuse de l’environnement. Appareil permettant de remplacer le modèle : S 500

Nous sommes convaincus que tous les produits présentés contribuent non seulement à faire baisser la consommation d’énergie, mais également à réduire les frais de fonctionnement.

Pour de plus amples informations, ou pour répondre à vos questions, nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Veuillez recevoir nos salutations les meilleures

Nom et signature
Nom de la société